



MODULE 6.2

BOURGEONS ET INFUSIONS



Dernière mise à jour : 29/01/2026
Organisme de formation certifié Qualiopi

SOMMAIRE

1. Informations générales et Équipe
2. Public concerné et prérequis
3. Objectifs, compétences et aptitudes
4. Moyens pédagogiques et techniques
5. Déroulement de la formation
6. Modalités d'évaluation et sanctions
7. Accessibilité et Inclusion
8. Indicateurs de résultats
9. Matériel nécessaire
10. Tarifs et délais
11. Débouchés



1. Informations générales et Équipe

Intitulé	Bourgeons et Infusions
Code Formation	6.2
Modalité	DISTANCIEL
Format	INDIVIDUEL
Durée totale	1 jour (7 h)
Capacité	1 personne

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE (QUALIFICATION) :

Alicia Asse : Praticienne en naturopathie, accompagnante psychocorporelle (massage bien-être et fleurs de Bach) et psychopraticienne pour parents et enfants. Spécialiste en parentalité et allaitement, riche d'une expérience de 10 ans en tant qu'auxiliaire de puériculture.

2. Public concerné et prérequis

- Aucun prérequis aussi bien en termes d'expérience, de compétences que de diplômes / certificats / titres.
- Accessible à toute personne majeure disposant des connaissances informatiques suffisantes pour suivre l'enseignement en visioconférence et procéder aux signatures et évaluations numériques.

3. Objectifs, compétences et aptitudes

Les objectifs visés sont les suivants :

Ce module de formation s'adresse aux professionnels du bien-être en devenir ou déjà installés.

Il consiste en l'acquisition des connaissances relatives aux bourgeons et aux infusions, aussi bien en termes de préconisations que de bienfaits et de contre-indications.

La gemmothérapie et l'herboristerie traditionnelle offrent des solutions douces et efficaces. Ce module explore les principes actifs des bourgeons et des plantes en infusion pour soutenir l'organisme. Le stagiaire apprend à structurer un conseil naturel cohérent, respectant le cadre légal et les besoins physiologiques individuels.

Les compétences et aptitudes visées sont les suivantes :

- Distinguer les propriétés, la composition et les bienfaits spécifiques des bourgeons et des infusions pour le bien-

être.

- Énumérer le cadre légal et les précautions d'usage strictes pour garantir une utilisation sécurisée des produits.
- Expliquer les processus d'extraction et de fabrication ainsi que les règles de conservation pour orienter le client vers des produits de qualité.
- Sélectionner les bourgeons et les infusions adaptés pour élaborer des conseils personnalisés répondant aux attentes physiologiques du client.
- Mener un entretien de conseil en sélectionnant les produits adaptés lors d'une mise en situation pratique.

4. Moyens pédagogiques et techniques

Les moyens pédagogiques sont les suivants :

- Pratique des entretiens sous la forme de « jeux de rôles » avec le formateur.
- Méthode d'enseignement active et participative en direct sur Google Meet.

Les moyens techniques à disposition sont les suivants :

Livret de formation numérique comportant textes, photos et schémas nécessaires à la bonne compréhension de l'enseignement.

5. Déroulement de la formation

Dans le cadre d'un enseignement actif et participatif, les réponses aux questions se font en temps réel. Les horaires sont susceptibles d'être adaptés en fonction de la progression de la formation.

MATIN (3h00)

09h30 : Présentation du stagiaire, de son projet professionnel et du déroulé de la formation

09h45 : Introduction générale

10h00 : Cadre légal général, définition d'un bourgeon, histoire, composition et propriétés, processus d'extraction

11h00 : Pause

11h15 : Conservation, choisir ses produits, précaution, utilisation et bienfaits

12h30 : Déjeuner

APRES-MIDI (4h00)

13h30 : Définition d'une infusion, histoire, composition et propriétés processus d'extraction, conservation, choisir ses produits

14h30 : Précautions et bienfaits

15h00 : Évaluation

15h15 : Pause

15h30 : Conseiller et accompagner le client

16h00 : Mise en pratique des entretiens sous forme de jeux de rôles

17h00 : Bilan de fin de formation et questions-réponses

17h30 : Fin de la formation

6. Modalités d'évaluation et sanctions

Les modalités d'évaluation des acquis sont :

- Évaluation théorique en fin de module. Notation sur 20 points. 10 points minimum pour valider le module.
- Évaluation pratique en continu sous la forme de jeux de rôles. Cinq critères de notation sur 20 points. 10 points minimum pour valider un critère. 60 points total au minimum pour valider l'aspect pratique du module.

Les sanctions visées sont :

- Attestation et certificat de réalisation remis en fin de module.

7. Accessibilité et Inclusion

Personnes en situation de handicap :

Notre organisme est attentif à l'accueil des personnes en situation de handicap. Notre salle de formation est accessible par ascenseur. Notre espace de préparation étant réservé à l'équipe, un accompagnement est assuré pour vos repas et pauses. (*Nota : la configuration de notre WC intérieur ne permet pas l'accès en fauteuil roulant*). L'AGEFIPH et la RHF (Ressource Handicap Formation) sont nos partenaires référents pour étudier avec vous les modalités d'adaptation de votre accueil.

Personnes en situation précaire :

Le CCAS de Mouans-Sartoux est notre référent concernant les personnes en situation précaire.

Personnes en réinsertion ou recherche d'emploi :

France Travail est notre partenaire référent pour les personnes en recherche d'emploi ou en réinsertion.

8. Indicateurs de résultats (Performance)

Les données statistiques de ce programme sont en cours de consolidation afin de garantir un volume de retours suffisant et représentatif.

9. Matériel nécessaire

- Bloc note, crayons, stylos, surligneurs.
- Un ordinateur (ou tablette) avec webcam et microphone fonctionnels.
- Une connexion internet haut débit.
- Un navigateur web compatible avec Google Meet (type Google Chrome).
- Adobe Acrobat Reader ou équivalent pour la lecture des documents au format PDF.

10. Tarifs et délais

Tarifs en format individuel :

- 350 € net (exempt de TVA) pour un financement personnel.
- 400 € net (exempt de TVA) pour un financement par un organisme.

Délais administratifs :

- Dès le règlement et la signature du contrat pour les financements personnels.
- 30 jours minimum pour un financement par un organisme.

Délais d'accès à la formation :

- De 1 à 3 mois pour une formation individuelle ou collective au sein de vos locaux (intra-entreprise).
- De 1 à 3 mois pour une formation individuelle au sein de nos locaux (inter-entreprise).

11. Débouchés

- Emploi salarié ou freelance dans un centre de bien-être, un revendeur de produits de bien-être...,
- Création d'un centre de bien-être proposant des prestations performantes et novatrices,
- Ouverture d'un cabinet en libéral,
- Prestations à domicile ou à distance en visio.

